



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **9**

TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> -	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> -
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire représenté par son suppléant M. Jean-François SCHNEIDER

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. David PAULY, Cons. Mun de DORLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun. de DUTTLENHEIM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES « ACTIVEUM »,
4^{EME} TRANCHE : MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES HAUTE TENSION AU DROIT DE LA ZONE**

N° 23-85

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le permis d’aménager d’une 4^{ème} tranche de la zone d’activités « ACTIVEUM » qui porte sur une superficie totale de 100.000 m², délivré le 26 juin 2023, sous la référence : PA 067 008 22 R0001 ;

CONSIDERANT que l’emprise foncière correspondante est traversée par une ligne électrique haute tension de 63 kV, très contraignante pour les implantations d’entreprises dans la zone en question ;

VU l’étude menée par STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX pour la mise en souterrain du tronçon de cette ligne haute tension au droit de la zone d’activités « ACTIVEUM », estimant le montant total de cette opération à 1.320.520 € H.T. ;

CONSIDERANT que STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX propose de prendre à sa charge 25 % de ce montant, soit 330.130 € H.T., de sorte que le reste à charge de la Communauté de Communes s’élève à 990.390 € H.T. ;

VU le projet de convention en ce sens, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 21 septembre 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 7 septembre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

la convention de mise en souterrain d’un tronçon de ligne HTB – 63 kV entre le poste source d’ALTORF et le pylône n° 4 au droit de l’extension de la ZA ACTIVEUM à ALTORF (Numéro d’affaire : 2022 604832 – 22/08/2023), dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Bruno EYDER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 septembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 septembre 2023

Acte à classer**DE-23-85**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-22T10-53-59.00 (MI247666893)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230921-DE-23-85-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - L'ACTIVITES
" ACTIVEUM ", 4EME TRANCHE : MISE EN SOUTERRAIN
DES LIGNES HAUTE TENSION AU DROIT DE LA ZONE

Date de décision : 21/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [23-85 DEV ECO ZA ACTIVEUM MISE EN SOUTERRAIN LIGNES HAUTES TENSION.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/09/23 à 10:53

Date 22/09/23 à 10:53

Date 22/09/23 à 11:15

Par SEGUIN MurielPar SEGUIN Muriel